

SOUTIEN AUX PROJETS ASSOCIATIFS 2019



Syndicat Mixte
**FLANDRE
ET LYS**

Le Syndicat Mixte Flandre et Lys a mis en place un dispositif financier pour soutenir les projets associatifs afin de dynamiser et de faire vivre le territoire.

Les associations (loi 1901) du territoire Flandre et Lys peuvent prétendre à une subvention pour le montage et la réalisation de leurs projets au cours de l'année 2019. Les subventions accordées vont de 100 à 1000€.



POUR QUELS PROJETS ?

Les objectifs de ce dispositif sont de soutenir les dynamiques associatives locales, de renforcer les actions des associations, de favoriser les initiatives d'intérêt collectif, d'aider la mise en œuvre de la démocratie participative à l'échelle des deux Communautés de Communes (50 communes de Flandre Intérieure et 8 communes de Flandre Lys), et de soutenir les démarches portées par les jeunes (de 16 à 28 ans).

CONTACT :
03 28 43 86 60
OU PAR MAIL :

swiplie@payscoeurdeflandre.net

**SYNDICAT MIXTE
FLANDRE ET LYS**

41 AV DE LATTRE DE TASSIGNY
CENTRE DIRECTIONNEL
59190 HAZEBROUCK





SOUTIEN AUX PROJETS ASSOCIATIFS 2019

APPEL À PROJET

Votre projet doit donc répondre, au moins, à une des conditions suivantes :

- Accompagner les dynamiques engagées sur le territoire,
- Favoriser la participation des habitants, promouvoir le territoire,
- Promouvoir la culture et le patrimoine du territoire,
- Répondre aux enjeux climatiques et à la préservation de la biodiversité.



QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Vous êtes une association de loi 1901, votre siège associatif est domicilié sur l'une des 58 communes du territoire Flandre et Lys, votre association a pour projet de développer des actions à destination de la population du territoire. Attention l'aide ne pourra pas soutenir :

- Les projets qui ne cadrent pas avec les conditions présentées,
- Les projets relevant de l'éducation nationale,
- Les projets ayant un caractère politique et/ou religieux,
- Les associations hors territoire,
- Les projets qui se réaliseront à l'extérieur du territoire,
- La création d'association, les charges de fonctionnement, salaires, ou achat de matériel,
- Les actions récurrentes sur le territoire,
- Les associations qui ont bénéficié de cette aide durant les 3 années précédentes,
- Les associations membre du comité de sélection des projets.

Attention : un seul appel à projet pour 2019. Votre projet doit se dérouler impérativement entre le 01 janvier au 31 décembre 2019.

**DATE LIMITE
DE DÉPÔT
DE DOSSIER
COMPLÈT :
AVANT LE
15 JUIN 2019**



COMMENT DÉPOSER UN DOSSIER ? Il vous suffit :

- D'avoir un projet qui se réalise sur l'année 2019, ayant un intérêt pour le territoire et qui profite ou qui implique des habitants, des jeunes etc...
- De rédiger la fiche projet (contacter le Syndicat Mixte Flandre et Lys pour se la procurer au **03 28 43 86 60** ou swiplie@payscoeurdeflandre.net ou téléchargement sur le site www.sm-flandreetylys.fr)
- D'envoyer un dossier au Syndicat Mixte Flandre et Lys (41 avenue de Lattre de Tassigny - 59190 HAZEBROUCK) comprenant : **la fiche projet remplie, les statuts de l'association et un R.I.B.**



ET APRÈS ?

Un comité de gestion sélectionnera les projets, la subvention sera versée sur présentation du Bilan de l'action 2019.

MODE D'EMPLOI

1 / Présenter votre projet :
Télécharger la fiche projet sur le site internet : www.sm-flandreetylys.fr ou contacter le **03 28 43 86 60** pour la recevoir par mail.

2 / Constituer votre dossier :
Renseigner la fiche projet, remplir le budget de l'action, statuts de l'association, RIB, autres documents complémentaires à la bonne compréhension de l'action.

3 / Déposer votre dossier complet :
Madame la Présidente du Syndicat Mixte Flandre et Lys
41 avenue Delattre de Tassigny - 59190 Hazebrouck

4 / Sélection des projets : passage des dossiers lors d'une commission d'attribution et validation en Comité syndical du Syndicat Mixte Flandre et Lys. Les candidats recevront un courrier de réponse en septembre 2019, en cas d'accord le courrier précisera le montant et les conditions d'attribution de la subvention.

Attention : les projets financés dans le cadre de ce dispositif et qui feront l'objet de communication devront intégrer le logo du Syndicat Mixte Flandre et Lys.